

Un seul arbre est abattu et toute une population s'émeut

/// Quand un arbre est abattu, une procédure stricte doit être respectée et si l'arbre est protégé, il doit être remplacé, explique la commune de Bulle.

/// Cette dernière assure être aussi sensible que la population à la question de la nature en ville. Quand on y touche, les réactions sont vives.

/// Car depuis que l'homme est homme, il entretient un lien émotionnel avec les arbres.

PRISKA RAUBER

PROCÉDURE. «Abattre un arbre protégé, quel illogisme.» A l'image de l'auteur de cette récente lettre de lecteur (*La Gruyère* du 29 décembre), nombreux sont ceux qui regrettent amèrement l'abattage d'un arbre. C'est qu'entre nous et eux, le lien est émotionnel (voir ci-dessous). La densification urbaine, les travaux ou la sécurité conduisent malgré tout à de régulières coupes d'arbres, même protégés.

La Loi sur la protection de la nature et du paysage (LPNat) stipule toutefois que «toute atteinte à un élément naturel protégé doit être compensée». Pour chaque arbre abattu un nouveau doit être replanté. «C'est un point essentiel à considérer», souligne Patrice Morand, conseiller communal bullois chargé de l'aménagement du territoire.

Il précise qu'en ville, quelque 300 arbres sis sur des terrains privés sont répertoriés dans le Règlement communal d'urbanisme (RCU) comme protégés. «En zone agricole ils le sont tous, ainsi que ceux qui se trouvent sur le terrain communal.» Et Patrice Morand de souligner que «l'abattage fait alors l'objet d'une procédure stricte».

Si un propriétaire souhaite se débarrasser d'un arbre protégé de son jardin, sans lien avec un permis de construire, il doit contacter le Département technique de la ville. «J'irai alors voir sur place pour constater l'état de l'arbre», précise Amédée Andrey, chef de la section forêts. Le Conseil

communal décidera ensuite s'il autorise ou non l'abattage. Si oui, il est publié dans la *Feuille officielle* et peut être réalisé après la fin du délai de recours, s'il n'y a pas d'oppositions.

Arbre remplacé

Un refus communal est très rare, concède Patrice Morand. Si la plupart du temps, la raison de la demande est l'état dégradé de l'arbre, un privé n'a pas expressément besoin de motif. «Un propriétaire a le droit de ne plus vouloir d'un arbre sur sa propriété.» L'édile insiste sur le fait «qu'en cas de dérogation pour l'abattage d'un arbre protégé, un nouvel arbre doit être replanté. C'est vrai, forcément plus petit en début de vie, mais il est remplacé, c'est ce qu'il faut retenir.»

Et dans le cas où le propriétaire n'a plus de place, une compensation financière est possible. A noter que cette procédure s'applique lorsque l'arbre concerné est protégé. S'il ne l'est pas, il peut être abattu sans autorisation ni plantation de compensation.

Deuxième cas de figure: si la demande d'abattage d'un arbre protégé est en lien avec un permis de construire. Un formulaire dédié doit alors être inclus dans le dossier du projet, qui sera préavisé par le Service cantonal des forêts et de la nature (SFN). «Mais c'est la commune qui décide, là aussi», indique Regula Binggeli, collaboratrice scientifique au SFN. «La LPNat précise que c'est le préavis communal sur l'abattage qui est liant pour le préfet.»



A la rue de la Promenade, la commune donne une dernière chance à un arbre qui s'est penché. CHLOÉ LAMBERT

A la hussarde

La collaboratrice relève toutefois que ça, c'est sur le papier. «Il y a très souvent des abattages qui sont prévus lors

de projets de construction, mais le requérant n'intègre pas de demande d'abattage. Et, malheureusement, toutes les communes ne contrôlent pas

cet aspect du dossier et ne prennent donc pas position sur l'abattage dans leur préavis.» Regula Binggeli regrette qu'il y ait «encore trop d'abat-

tages d'arbres protégés qui ont lieu dans le canton, sans aucune procédure.» Les cas graves sont cependant dénoncés au Ministère public, indique-t-elle.

Du côté de Bulle, on assure prendre la question très au sérieux. «Le Conseil communal est concerné et attentif», certifie Patrice Morand. Il en veut pour preuve l'indice de verdure, introduit dans le RCU (40% de surface verte par nouvelle villa, 5 m² de jardin potager par logement dans un nouvel immeuble, végétalisation des toitures plates, nouveaux parcs urbains). «C'est dans l'air du temps, on ne doit plus faire n'importe quoi aujourd'hui. Une construction comme celle de la rue des Alpettes, où il n'y a aucun arbre et zéro espace vert ne pourrait plus voir le jour. On ne laisse plus passer.»

«Nos poumons»

Quant à ce qu'elle a totalement entre ses mains, à savoir les arbres de la ville, la commune en prend soin. «Il y en a environ 3000», indique Philippe Romanens, chef de la section espaces verts. «Le budget dédié est important. Les arbres sont nos poumons, ils réduisent les îlots de chaleur et améliorent notre qualité de vie, alors nous faisons ce qu'il faut pour leur donner un maximum de chance.»

En ce moment d'ailleurs, l'un d'eux bénéficie de cette chance. A la rue de la Promenade, un arbre s'est penché, «sans que l'on sache pourquoi», confie Patrice Morand. Plutôt que le couper directement, nous l'avons coté. Mais s'il devient dangereux, il risque d'y passer.» Pour des raisons de sécurité ou de projets d'aménagement, la commune procède régulièrement à des coupes d'arbres. S'ils sont protégés, leur abattage est mis à l'enquête et compensé. Et, selon l'arbre ou le lieu des coupes, communiqué à la population. «Il vaut mieux qu'elle sache pourquoi», indique Philippe Romanens, tant le sujet est sensible. ■

«L'arbre survit aux générations d'humains»

ÉCLAIRAGE. L'abattage d'un arbre suscite presque toujours de vives réactions. Comment l'expliquer? Nous avons posé la question au paysagiste vaudois Stéphane Krebs, auteur de l'ouvrage *Les bienfaits magiques des arbres*, paru en 2018 aux Editions Favre, et qui a enseigné à l'Institut agricole de Grangeneuve.



trente ou quarante ans et celle d'un chêne de 400 voire de 800 ans. Un jeune chêne voyait défiler l'existence de dix générations d'humains, ce qui lui conférait le statut d'immortel, fascinant.

Et puis, au fil de l'humanité est apparue la notion de divinité, sise dans le ciel. Dans l'imagerie, les arbres approchaient donc les dieux, de même que les flèches des églises. Il existait aussi des dieux sous terre, que l'arbre côtoyait avec ses racines. Il faisait ainsi le lien entre le monde souterrain et le ciel.

L'humanité n'a pourtant pas toujours été sensible à la nature...

L'avènement des mouvements écologistes, dans les années 1960-1970, est la prise de conscience d'une frange de la population de l'importance du respect de la nature. Aujourd'hui, c'est ancré. On connaît désormais l'importance de son rôle dans notre environnement, pour notre bien-être. Soyons clairs, l'homme ne fait rien pour les autres! S'il protège les arbres, c'est

qu'il a pris conscience que cela peut lui apporter quelque chose de positif.

Notamment psychologiquement, comme lors du semi-confinement. Le besoin de nature s'est alors accru...

Oui, avec la pandémie, l'attrait de la nature et la prise de conscience se sont renforcés. Les gens qui avaient un jardin l'ont apprécié comme un bien précieux.

D'où des réactions vives quand un arbre est abattu?

Certains ont des contacts particuliers avec un arbre qu'ils ont dans leur jardin ou qu'ils voient depuis leur fenêtre. Forcément, quand vous avez pendant quarante ans devant chez vous un arbre que vous voyez évoluer, au fil des saisons, avec la vie qui gravite à l'intérieur et autour de lui, il devient une source d'admiration, d'inspiration, de fascination et de bien-être. Et s'il doit être abattu, la réaction sera forcément vive.

L'arbre est-il pour autant davantage un allié qu'un obstacle pour les urbanistes?

Vous ne trouverez pas une ville en Suisse où les services dédiés ne se préoccupent pas des arbres. Après, il est clair que si une route doit être construite, il est plus vite fait de couper un arbre que de passer à côté. Mais ce n'est pas forcément la solution. On peut construire très près d'un arbre sans forcément lui nuire.

On peut en replanter un plus loin!

Il vaut mieux conserver un vieux gros arbre plutôt que d'en planter dix ou vingt nouveaux – s'il ne menace pas de tomber bien entendu, là, il doit alors être abattu. Mais un jeune arbre replanté n'aura pas la même efficacité dans son rôle de climatiseur. C'est pour ça qu'il faut en planter régulièrement. Il ne suffit pas de planter une myriade d'arbres, encore faut-il leur donner les conditions favorables à leur parfait développement, car c'est à l'âge adulte qu'ils commencent à produire leurs bienfaits. PR

Comment expliquer ce lien si émotionnel qu'entretient l'être humain avec les arbres?

Depuis la nuit des temps, l'homme a été attiré par les arbres. D'abord parce que ces derniers sont les êtres vivants les plus grands de la planète, et cela a toujours été le cas. Puis à cette question de dimension vient s'ajouter le fait que l'arbre survit aux générations d'êtres humains. Imaginez, au Moyen Age ou même bien avant, lorsque l'espérance de vie d'un humain était de